

## *Recommandation :*

## Formation siège physiologique

### Contexte

Le 23 novembre 2022, le conseil d'administration de l'OSFQ a mandaté le comité de formation continue à se questionner sur la pertinence de rendre obligatoire la formation sur le siège physiologique, à toutes les sages-femmes et d'en établir les critères selon [l'article 4](#) du [Règlement sur la formation continue des sages-femmes](#).

À la suite de cette demande, le comité s'est questionné sur le bien-fondé de cette formation, ses objectifs, les délais réalistes pour former les membres ainsi que les formations disponibles.

### État actuel

La formation offerte actuellement aux sages-femmes pour pratiquer l'accouchement de siège « surprise » est démontrée lors de la formation « *Urgence obstétricale* » qui doit être renouvelée **obligatoirement** tous les trois ans.

Selon la littérature 3% des bébés se retrouvent en siège en fin de grossesse. La majorité auront été détectés par la palpation et confirmés par une échographie, mais 25% des sièges ne seront diagnostiqués qu'à l'accouchement<sup>1</sup>.

Selon [l'article 6, alinéa 3](#) de [La loi sur les sages-femmes](#)<sup>2</sup>:

*« Constitue également l'exercice de la profession sage-femme, en cas d'urgence et dans l'attente d'une intervention médicale requise ou l'absence de celle-ci, le fait ... de pratiquer l'accouchement en présentation du siège... »*

La sage-femme doit avoir les compétences et les connaissances pour pratiquer un accouchement physiologique par le siège, en situation d'urgence, et ce de façon sécuritaire.

Les études démontrent que la position verticale pour l'accouchement, ainsi que plusieurs manœuvres enseignées dans la formation du siège physiologique réduisent la durée du deuxième stade de travail, le nombre de manœuvres nécessaires et le taux de morbidité maternelle et néonatale.<sup>34</sup>

<sup>1</sup> PLOS Medicine, The impact of a routine late third trimester growth scan on the incidence, diagnosis, and management of breech presentation in Oxfordshire, UK: A cohort study, January 15, 2021, <https://doi.org/10.1371/journal.pmed.1003503>

<sup>2</sup> Loi sur les sages-femmes, RLRQ, c. S-0.1, art. 6 <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/S-0.1%20/>

<sup>3</sup> International Journal of gynecology & obstetrics, Does breech delivery in an upright position instead of on the back improve outcomes and avoid cesareans?, November 2016. <https://obgyn.onlinelibrary.wiley.com/doi/epdf/10.1002/ijgo.12033>

<sup>4</sup> Birth issues in perinatal care, Face-to-pubes rotational maneuver for bilateral nuchal arms in a vaginal breech birth, resolved in an upright maternal position: A case report, 03 march 2020. <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/birt.12486>

## Les objectifs de la formation

1. Comprendre les mécanismes de l'accouchement physiologique du siège;
2. Reconnaître les anomalies lors de l'accouchement du siège;
3. Apprendre des nouvelles manœuvres et interventions pour résoudre les anomalies lors de l'accouchements du siège;
4. Améliorer ses connaissances en matière de «counselling» pour les personnes qui attendent un bébé en présentation du siège;
5. Développer une stratégie de maintien des compétences pour l'accouchement du siège;
6. Maîtriser la conduite à tenir lors de la découverte d'un siège non diagnostiqué pendant le travail.

## Formations reconnues

Deux formations sont offertes par des établissements et sociétés reconnus.

- <https://www.rsfq.qc.ca/formations/#sieges-complexes> – RSFQ - présentiel
- <https://breechbirth.org.uk/the-training/courses/> - Breech Birth Network – en ligne

Lorsque la formation a été ou prévoit être suivie dans un cadre autre que ceux mentionnés ci-haut, la sage-femme doit soumettre une demande au comité de la formation continue de l'OSFQ afin de déterminer si la formation répond aux exigences décrites dans ce cadre.

## État actuel de la formation des sages-femmes

Cent quatre-vingt-treize (193) sages-femmes détenant un permis régulier ont déjà suivi la formation du siège physiologique basé sur les ateliers de la sage-femme Shawn Walker, PhD (*Regroupement des Sages-Femmes du Québec, mars 2023*).

De plus, nous avons demandé au RSFQ combien de sages-femmes pouvaient être formées dans la prochaine année.

- *Les cohortes peuvent accueillir vingt-quatre (24) sages-femmes et il est réaliste de croire que la formation peut être offerte minimalement deux (2) fois dans l'année.*

Nous avons également tenu des discussions avec l'UQTR afin de leur demander, à quel moment le siège physiologique allait être intégré au cursus du programme en pratique sage-femme?

- *À partir de 2024, les finissantes auront les connaissances nécessaires sur le siège physiologique.*

[Nous estimons au nombre d'environ cinquante \(50\) sages-femmes qui n'ont pas suivi la formation.](#)

## Recommandations

- Considérant que le diagnostic du siège à l'accouchement fait partie de la réalité de la pratique;
- Considérant que les sages-femmes doivent être qualifiées pour pratiquer l'accouchement par le siège en situation d'urgence;
- Considérant que l'application des manœuvres se retrouvant dans la formation du siège physiologique réduit les risques de complication et de morbidité maternelle et foétale.

**Le comité de formation continue recommande que chaque sage-femme assiste à la formation sur le siège physiologique minimalement une fois.**

- Considérant que toutes les finissantes au programme de baccalauréat en pratique sage-femme seront formées pour le siège physiologique à partir de 2024;
- Considérant qu'il reste environ cinquante (50) sages-femmes à former;
- Considérant que le *RSFQ* peut offrir minimalement deux (2) cohortes de vingt-quatre (24) participantes par année;
- Considérant que la formation en ligne est reconnue.

**Le comité recommande que toutes les sages-femmes, qui ont obtenu leur diplôme avant avril 2024, soient formées sur le siège physiologique au prochain renouvellement du 1<sup>er</sup> avril 2024.**

## Maintien des compétences

Les connaissances et les compétences seront réévaluées à l'intérieur de la formation des « Urgences obstétricales » qui doit être mise à jour tous les trois ans.

## Reconnaissance des compétences et formations

Compte tenu des nouvelles connaissances et pratiques en lien avec l'accouchement du siège physiologique et dans le but d'assurer l'efficacité et la coordination des gestes lors des urgences obstétricales, toutes les sages-femmes devront compléter une formation reconnue par l'*OSFQ*.

Lorsque la compétence a été ou prévoit être acquise dans un cadre autre que ceux mentionnés ici, la sage-femme doit soumettre une demande au comité de la formation continue de l'*OSFQ* afin de déterminer si la formation répond aux exigences décrites dans ce cadre.

L'*Ordre* valorise les compétences, les connaissances, et l'expérience détenues par certaines sages-femmes formées hors du Québec et encourage ces dernières à partager leurs expériences pour enrichir la pratique québécoise.

## Obligations déontologiques et rappel du Cadre Règlementaire

Dans l'exercice de sa profession, la sage-femme doit respecter son [Code de déontologie](#) et ses [normes professionnelles](#), et ce, dans leur intégralité<sup>5, 6</sup>.

En ce sens, elle doit s'assurer de détenir les connaissances nécessaires pour la pratique de l'accouchement physiologique par le siège en situation d'urgence et assurer le maintien de ses compétences.

**Limitation** – Une sage-femme a uniquement le droit de pratiquer l'accouchement par le siège lorsqu'il s'agit d'une situation d'urgence.

---

<sup>5</sup> Code de déontologie des sages-femmes, RLRQ, c. S-0.1, r. 5 [https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/S-0.1\\_r\\_5/](https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/S-0.1_r_5/)

<sup>6</sup> Ordre des sages-femmes du Québec, Normes professionnelles, 2021 <https://www.osfq.org/medias/tw/OSFO-normes-professionnelles-2021-web.pdf>